

PROGRAMME DE FORMATION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE

Le programme de formation représente une collaboration du milieu communautaire, du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et de la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil.

Trois sessions sont proposées en ligne (Zoom) pour les membres des CA et la direction -coordination, selon les priorités organisationnelles :

- Rôles et responsabilités des conseils d'administration
- Comprendre les états financiers en tant que membre de CA
- Atelier sur les règlements généraux

Vous trouverez, dans la documentation qui suit :

- les modalités d'inscription et les coûts
- la politique d'annulation
- le calendrier de formation avec les dates pour les inscriptions individuelles (dates prédéfinies)
- la description des formations disponibles et objectifs visés



Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Fanny Moriat
à la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil :
formations@cdcal.org

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET COÛTS

2 options sont offertes pour les membres de votre CA et votre direction-coordination :

OPTION 1 : INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES À DES FORMATIONS À DES DATES PRÉDÉTERMINÉES

Si des membres de CA ont des besoins individuels de formation, ils ont la possibilité de s'inscrire à des formations en ligne (Zoom), déjà prévues au calendrier.

Coût :

Formation de 6 heures : 40,00 \$ + taxes par personne, par formation

Formation de 3 heures : 25,00 \$ + taxes par personne, par formation

Pour information et inscription, cliquez ici :

 <https://communaute.cdcal.org/formations-ca>






À la fin de votre inscription, confirmez le tout en cliquant sur le bouton : "Transmettre votre demande", sans cela votre inscription ne sera pas prise en compte. Merci!

OPTION 2: DEMANDER UNE FORMATION POUR UN CA COMPLET (minimum 8 personnes)

Si les membres de votre CA rencontrent des besoins de formation, un-e formateur/trice peut offrir, à une date qui vous convient, une formation en ligne pour un groupe comprenant un minimum de 8 participant-es.


Merci de respecter les conditions suivantes :

-  Avoir un minimum de 8 personnes de votre CA pour participer à la formation.
-  Possibilité de jumelage entre 2 organismes communautaires de la Montérégie (financé PSOC) pour atteindre le minimum requis de 8 personnes (max 15 à 20).
-  Votre CA doit être prêt à choisir des dates (répondre rapidement pour fixer la ou les dates de formation).

Coût par organisme :

Formation de 6 heures : 120,00 \$ + taxes (Jumelage : 80,00 \$ + taxes/organisme)

Formation de 3 heures : 60,00 \$ + taxes (Jumelage : 50,00 \$ + taxes/organisme)

 Pour demander une formation pour 1 CA ou 2 CA (8 personnes ou plus), merci de remplir ce formulaire : <https://forms.gle/foWVgrhqktZbvuts7>

Fanny Moriat vous contactera par courriel, après réception de votre message, pour organiser la formation. Merci de répondre par courriel dans un délai maximum de 2 semaines suite aux dates proposées.

POLITIQUE D'ANNULATION



ANNULATION SANS FRAIS

L'inscription doit être annulée 48 heures avant la date de début de formation.

En respectant cette politique, nous aurons la chance d'offrir votre place à d'autres personnes.



COÛT À PAYER POUR UNE ANNULATION TARDIVE

Lorsque l'inscription est annulée à moins de 48 heures de la date de début de formation, le coût de la formation doit être payé en totalité.



FORMATION EN 2 PARTIES

Nos formations sont synchrones et ne sont pas enregistrées. Merci de vous assurer d'être présent·e aux deux dates prévues. Aucun rattrapage n'est possible dans un autre groupe, afin de préserver la cohérence pédagogique et le respect du groupe et du-de la formateur-ric·e.

Si vous annulez votre formation 48 heures avant le début de la 1ère partie de formation, vous n'aurez pas de frais à payer. Sinon, le coût de la formation sera à payer en totalité.

CALENDRIER DES FORMATIONS CA INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES FORMATIONS À DES DATES PRÉDÉTERMINÉES

➔ Nos formations se déroulent en ligne sur la plateforme Zoom.
Elles sont synchrones et ne sont pas enregistrées.

Rôles et responsabilités des conseils d'administration (6 h)

Lundis 22 et 29 septembre 2025 de 18h30 à 21h30

Mardis 21 et 28 octobre 2025 de 9h à 12h

Mardis 13 et 20 janvier 2026 de 18h à 21h

Jeudis 19 et 26 février 2026 de 9h à 12h

Lundis 16 et 23 mars 2026 de 18h30 à 21h30

Mardis 14 et 21 avril 2026 de 13h à 16h

Atelier sur les règlements généraux (6h)

Lundis 17 et 24 novembre 2025 de 18h30 à 21h30

Lundis 2 et 9 février 2026 de 18h30 à 21h30

Comprendre les états financiers en tant que membre de CA (3 heures)

Lundi 6 octobre 2025 de 18h à 21h

Vendredi 30 janvier 2026 de 9h à 12h

Pour information et inscription, cliquez ici :

<https://communaute.cdcal.org/formations-ca>



À la fin de votre inscription, confirmez le tout en cliquant sur le bouton :
"Transmettre votre demande", sans cela votre inscription ne sera pas
prise en compte. Merci!

DESCRIPTION DES FORMATIONS DISPONIBLES ET OBJECTIFS VISÉS

Rôle et responsabilités des conseils d'administration

Objectifs :

- Connaître la composition, le rôle et les responsabilités des principales instances d'un organisme (assemblée générale, conseil d'administration, comité exécutif, comité de travail).
- Connaître les principales fonctions et responsabilités du conseil d'administration et de la direction/coordination, ainsi que les pratiques de gouvernance à favoriser.
- Comprendre les fondements, les valeurs et les critères qui doivent guider les organismes communautaires autonomes.
- Distinguer les différentes fonctions des officiers (présidence, vice-présidence, secrétariat, trésorerie).
- Connaître les fonctions des différents documents officiels de l'organisme: lettres patentes, règlements généraux, procès-verbaux.

Public visé et durée :

La participation de tous les membres du conseil d'administration ainsi que de la direction ou de la coordination est fortement recommandée.

La session est offerte en deux (2) blocs de trois (3) heures ou une (1) journée de six (6) heures.

Formateur/trice :

Lucie Hébert

Formatrice et consultante pour groupes et organisations

ou

Alain Deslauriers

Conseiller en développement organisationnel

Comprendre les états financiers en tant que membre de CA

Objectifs :

- Comprendre les enjeux et les termes utilisés dans les états financiers, leur signification, leur implication et leur utilité.
- Interpréter un rapport financier, en saisir les postes qui les composent et établir les liens entre les états financiers.
- Être en mesure de porter un jugement sur la santé financière de l'organisme à partir de l'interprétation du bilan financier et de l'état des résultats.
- Saisir l'impact des décisions de gestion sur les états financiers.

Public visé et durée :

Cette formation s'adresse aux membres de conseil d'administration ainsi que de la direction ou de la coordination.

La session est d'une durée de trois (3) heures.

Formatrice :

Christine Fréchette M. Sc

CPA

Atelier sur les règlements généraux

Les règlements généraux sont au cœur du bon fonctionnement d'un organisme communautaire : ils définissent les rôles, responsabilités et processus décisionnels.

Donnez de la solidité à votre organisme!

Lors de notre atelier sur les règlements généraux, vous découvrirez :

- Comment faire de vos règlements un outil clair et efficace;
- Quelles erreurs éviter lors de leur rédaction;
- Des exemples concrets adaptés au milieu communautaire.

Parce que des règlements bien élaborés, c'est plus de transparence, de cohérence et de sérénité pour votre organisme!

Objectifs :

- Permettre une meilleure compréhension des règlements généraux d'un organisme communautaire (OBNL) comme assise à son fonctionnement
- Mieux lire et comprendre les éléments du membrariat et de l'assemblée générale (AGA, AGE)
- Contribuer à expliquer les articles liés au conseil d'administration et aux parties prenantes du CA
- Viser à clarifier le processus de modification des RG

Démarche d'apprentissage :

À l'aide d'exposés, d'exemples et de mises en situation, la personne participante sera en mesure d'intégrer et de comprendre l'ensemble des éléments. De plus, les participant·es seront amené·es à discuter en groupe restreint pour échanger sur leurs perceptions des concepts abordés.

Format et mode :

- Session de six (6) heures pour les formations à dates prédéterminées : 2 blocs de 3 heures.
- Session de trois (3) heures pour un CA complet - Durée à déterminer si jumelage d'organismes.

Public visé :

Cette formation s'adresse aux membres de conseil d'administration ainsi que de la direction ou de la coordination.

Formateur :

Alain Deslauriers

Conseiller en développement organisationnel